

## 1 – Inscription

Toute inscription nécessite une inscription via le formulaire GoogleForm communiqué préalablement par mail :

Organisme de formation  
Jeunes agriculteurs  
14 rue la Boétie  
75008 Paris

Mail : [afoulgot@jeunes-agriculteurs.fr](mailto:afoulgot@jeunes-agriculteurs.fr)  
Téléphone : 06 48 64 72 53 // 01 42 65 86 10

## 2 - Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le client reçoit une convention de formation établie en trois exemplaires, dont il s'engage à retourner à l'Organisme de formation Jeunes Agriculteurs un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Si le client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions de l'article L. 6353-3 du Code du travail. Pour chaque inscription à toute autre prestation, le client reçoit un contrat de prestation de service établi en deux exemplaires, dont il s'engage à retourner à l'Organisme de formation Jeunes Agriculteurs un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

À l'issue de la prestation, une facture en trois exemplaires sera adressée au client (ou à l'organisme payeur désigné par le client).

À l'issue de toute action de formation, une attestation de présence sera adressée au client (ou à l'organisme payeur désigné par le client).

## 3 – Annulation / Absence

- Client :

Les prestations d'actions de formation :

Pour les demandes d'annulation confirmées par écrit et reçues moins de 21 jours avant le début de l'action de formation, l'Organisme de Formation Jeunes Agriculteurs pourra se réserver le droit de retenir le coût total de l'action de formation.

En cas d'absence, totale ou partielle, le client s'engage à apporter un motif justifiable (défini dans la convention de formation) de son absence, de préférence par écrit, dès que possible auprès du Secrétariat de l'Organisme de Formation ou du / de la Conseiller-e Formation.

- Organisme de formation Jeunes Agriculteurs :

Se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation.

En informe le client. Aucune indemnité ne sera versée au client à raison d'une annulation du fait de l'organisme de formation Jeunes Agriculteurs.

## 4 – Paiement

Le bulletin doit être accompagné du règlement des frais de participation par chèque ou virement à l'ordre de Jeunes Agriculteurs.

Pour les actions de formation professionnelle, en cas de financement par un organisme collecteur, le bulletin doit être accompagné de l'attestation de prise en charge du montant du prix de l'action de formation et le montant de ladite prise en charge.

## **5 - Défaut de paiement**

En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon le semble à l'Organisme de Formation Jeunes Agriculteurs.

En cas de retard ou de défaut de paiement, les sommes qui seraient dues deviendront immédiatement exigibles. L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

## **6 – Contentieux**

En cas de litige, de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherché, seul le Tribunal de Commerce de Bobigny sera compétent.

## **7 - Propriété intellectuelle**

Les contenus des formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins.

Le Client s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable de l'Organisme de Formation Jeunes Agriculteurs, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

## **8. Données personnelles**

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi du 20 juin 2018, sur le Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant ayant été collectées par l'intermédiaire du Site Jeunes Agriculteurs ou du service centralisant les commandes.

Il vous suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier postal aux coordonnées figurant sur la facture, à l'attention du Service Clientèle.

Les données personnelles vous concernant, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et notamment de la convention de formation remplie par vos soins, et toutes informations futures, sont utilisées par Jeunes Agriculteurs uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge de la gestion des commandes, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

## **9. Divers**

Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations de l'acheteur ainsi que de celles de l'Organisme de Formation Jeunes Agriculteurs.

L'Organisme Jeunes Agriculteurs se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation la commande par le Client.

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes Conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes Conditions conservant force obligatoire entre les Parties.

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes.